



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Chemilly, légalement convoqués par courriel du 16 janvier 2023, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mme Claire Cabanel, Maire.

Étaient présents : Mme Claire Cabanel, M. Nicolas Semet, M. Xavier Villedey, Mme Nathalie Cheminel, Mme Séverine Fort, Mme Anne Toureau, Mme Ghislaine Fayolle, M. Gérard Gendre, M. René Gauthier, Mme Nathalie Naudou, M. Erwann Villedey

Était absent : M. Fabien Martin

Étaient absents excusés : M. Florian Andrieux, Mme Patricia Cannaux

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine Fayolle

Début de séance : 20h04

Lecture et approbation du procès-verbal du 7 décembre 2022

1) Objet de la délibération : Admission des pertes sur créances irrécouvrables

Madame la Maire présente au conseil municipal un état de créances irrécouvrables établi par le SGC de Moulins à la date du 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, après examen, admet à l'unanimité en pertes sur créances irrécouvrables les restes à recouvrer figurant sur les états annexés au présent extrait, pour un montant de 82.34€

2) Objet de la délibération : Autorisation de la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Mme la Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à

l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est à dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » = 101532€)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 383 €, soit 25% de 101 532 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Autres immobilisations corporelles

- 25 383 € concernant l'achat d'un tracteur pour une valeur (hors reprise) de 47 838 € (art. 2182)

TOTAL = 25 383 €représentant la limite du plafond autorisé

Le solde sera réglé dans une seconde étape après le vote des crédits 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme la Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3) Objet de la délibération : Etude et conservation – Restauration d'une sculpture en bois polychrome dite « Vierge à l'oiseau » du 16^{ème} siècle

Le 4 février 2021, les membres du conseil municipal ont délibéré et approuvé à l'unanimité le projet d'investissement de restauration de la sculpture « Vierge à l'oiseau ». (Délibération n° 20210204_ 3)

Depuis cette date, une subvention a été sollicitée et obtenue auprès de la DRAC (50% du coût du projet). Une souscription publique via la Fondation du Patrimoine a permis de collecter 1513 €. Le club des mécènes fait une donation de 1757 €.

Le devis réactualisé des travaux de l'atelier « A l'œuvre de l'art » à Huriel, s'élève à : 4 725 €H.T. soit 5197,50 €TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription au budget 2023 des travaux de restauration de la sculpture et des subventions afférentes.

4) Informations diverses

a) Ecole

- Mme Claire Cabanel évoque les dernières grèves à l'école, celle du 17 janvier dernier n'a pas été conduite à la différence de celle du 19 janvier où un Service Minimum d'Accueil a été assuré par Mme Florence Daffix (ATSEM) pour huit élèves en raison de l'absence de la remplaçante de Mme Béatrice De Seroux (enseignante en maternelles + CP).
Aucun mouvement de grève n'a été constaté dans la classe de Mme Audrey Larroque (Directrice et maitresse cours élémentaire).
- Un rendez-vous est prévu en fin de mois avec la DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale) pour demander un moyen supplémentaire à la rentrée.

b) APC (Agence Postale Communale)

Le guichet a été installé, nous sommes en attente de la livraison de la boîte aux lettres.

c) Eclairage parking

L'éclairage a été reprogrammé par CEE : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : allumage le matin à 6h45 – et l'éclairage s'éteint à 20h le soir. Il n'y aura pas d'éclairage entre Noël et le jour de l'an.

Mme Nathalie Cheminel évoque le problème récurrent d'éclairage aux Thévenots.

d) Téléphonie

Les lignes à la bibliothèque et au stade sont en cours de résiliation.

Le passage à la fibre à la mairie et à l'école est problématique :

- A la mairie, des travaux préalables sont nécessaires.
- A l'école, la fibre n'est pas encore déployée donc son installation est reportée.

e) Travaux

○ Cave

La porte de la cave de la mairie a été refaite par l'agent technique, le coût total est d'environ 450€.

○ Elagage du chêne Route des vignes

Enedis s'est occupé de l'élagage du chêne.

L'agent technique s'occupera d'évacuer le bois dès vendredi matin.

○ **Enrobé à froid**

En raison du mauvais temps, la livraison de l'enrobé à froid par l'entreprise Collas est reportée à fin janvier.

M. Nicolas Semet ajoute qu'il serait préférable de le commander à l'avenir au mois d'octobre pour des conditions optimales.

○ **Voirie**

Deux devis ont été demandés pour résoudre de gros problèmes de voirie sur la commune :

- Colas : 29326€

- Eurovia : 26360€

Ces dépenses pourraient être affectées au budget 2023 mais aucune décision n'a encore été prise.

f) Escabeau de la Salle Polyvalente

L'agent technique constate la disparition de son escabeau en fer aux marches en bois à la salle polyvalente. Il se trouvait dans le local d'entretien verrouillé.

g) Energie

Mme Claire Cabanel a décidé de changer de prestataires de Total Energie vers EDF pour l'électricité de la boulangerie en raison d'une augmentation trop importante des tarifs.

h) Gendarmerie

Suite à une réunion de la gendarmerie à Bourbon l'Archambault concernant le projet « 200 brigades en plus dans toute la France », il a été constaté que Chemilly ne serait pas concerné.

La gendarmerie de Souvigny demande que les personnes isolées en dehors du bourg soient répertoriées. M. Gérard Gendre en parlera à Mme Patricia Cannaux.

i) Déchets à l'Ermitage

Une douche a été jetée au lieu-dit l'Ermitage, elle est à récupérer par l'adjoint technique.

j) SICTOM

Un bac de collecte de tout-venant a été supprimé dans la zone de l'Ermitage. Avec le tri sélectif les deux autres restant sont maintenant suffisants. Les habitants des alentours en ont été préalablement informés.

Plusieurs arbres sur la propriété de Mme Bailly à l'Ermitage devront être élagués prochainement car ils posent problème au camion du SICTOM.

k) Soirée musicale Fondation Le Pal

Le 24 février, à la demande de la Fondation Nature Le PAL, le conseil municipal a accepté la mise à disposition de la salle polyvalente pour une soirée musicale organisée par la Fondation pour promouvoir son action. L'Amicale Laïque assurera la buvette et un service de restauration. Le brasseur de Cressanges participera et le restaurant Plaisir des Sens fournira la soupe. Prix d'entrée 5€ au profit de la Fondation (gratuit pour les moins de 12 ans).

Il est nécessaire de vérifier la capacité de la salle polyvalente auprès du SDIS.

Mme Claire Cabanel espère que cet événement attirera les plus jeunes de la commune.

l) Comptabilité : clôture des comptes 2022 et préparation du budget 2023 avant départ en vacances de Mme Claire Cabanel. Nous attendons le Compte de Gestion de la trésorerie.

m) Réunion CISPD

La réunion est repoussée dans le temps (02/03/2023) et Mme Claire Cabanel ne pourra pas y assister, elle sera donc proposée aux membres du conseil municipal, il faudra simplement s'assurer qu'elle n'est pas réservée aux conseillers communautaires.

n) SIVOM

M. René Gauthier a assisté à la dernière réunion du SIVOM, quelques informations importantes en sont ressorties :

- Le SIVOM devient le SEA (Syndicat d'Eau et d'Assainissement)
- Les tarifs restent inchangés pour notre commune.

5) Discussions :

a) RCBCV

Suite à la réunion très prometteuse avec M. Thierry Thomas, de la **D**irection de l'**A**ménagement et de l'**I**ngénierie **T**echnique du **D**épartement, nous avons appris que la situation financière de la commune s'était améliorée (amélioration du ratio d'endettement et de la capacité d'autofinancement), le département est favorable à la contractualisation avec la commune pour l'opération de reconquête du centre-bourg pour un plan de cinq ans. Le conseil est favorable à cette contractualisation.

Mme Anne Toureau se demande s'il est nécessaire de prendre une délibération afin de rentrer dans le programme, Mme Claire Cabanel doit se renseigner.

M. René Gauthier rapporte que les projets pourraient être financés à hauteur de 80 à 82% de subventions. Celles-ci doivent être déposées avant le 15 février prochain et peuvent provenir de la Région, du Département, de l'Etat et de Moulins Communauté.

Mme Claire Cabanel énonce que l'on pourrait dégager environ 40 000€ d'autofinancement des comptes 2022 pour compléter le financement du projet. La reconquête du centre-bourg porterait sur les éléments suivants :

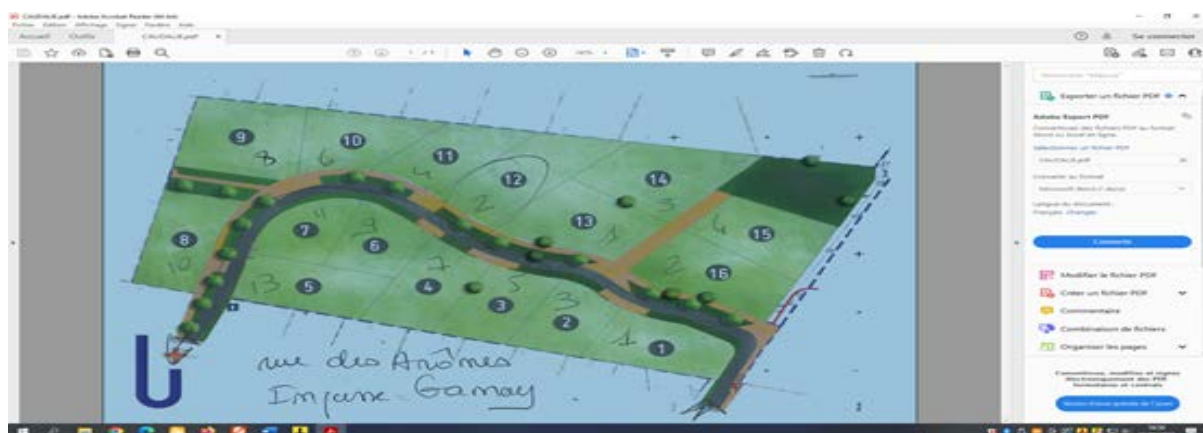
- Réhabilitation de la boulangerie
 - Réaménagement de la place Saint Denis : projet arbres (350 000 arbres seraient donnés dans l'Allier et la commune pourrait en bénéficier). Mme Nathalie Cheminel s'interroge sur les variétés d'arbres et M. Nicolas Semet pense qu'ils pourraient être plantés aussi au City Stade.
 - Réactivation de la cure
 - Rénovation énergétique de l'école (30% d'économie en plus) : chaudière et isolation.
- Mme Claire Cabanel ajoute qu'il faudrait prendre un rendez-vous avec le SDE prochainement.

b) Hameau Caudalie

Adressage : après consultation des services de La Poste, il est nécessaire de nommer les deux voies du hameau Caudalie, rue et impasse, et de numéroter en séquentiel un côté avec les numéros pairs et l'autre avec les numéros impairs.

Le conseil choisit à l'unanimité les noms de « Rue des Arômes » et d' « Impasse Gamay ». Le plan d'adressage va être soumis aux services de La Poste (M. Caillot) pour validation

L'accès au hameau Caudalie est également débattu, il est possible de maintenir le sens interdit au niveau du N°1 Lotissement Les Marches ou de le mettre à l'autre bout (N°13).



Il est proposé au conseil d'envisager l'implantation d'une colocation sénior sur le hameau Caudalie. Mme Ghislaine Fayolle, très intéressée, se porte volontaire pour contacter Ages & Vie pour se renseigner et explorer cette possibilité.

c) Distributeur automatique de pizzas « Pizza Queen »

Cette offre est rejetée immédiatement par le conseil mettant en avant les raisons suivantes :

- Présence d'un pizzaiolo (Pizza Pacal) tous les mardis
- Pas esthétique, ne s'harmonise pas avec le village
- Les pizzas sont fabriquées à Saint Pourçain et cuites dans la machine.

d) Propositions de motion-type sur :

- L'application du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) présentée par le député Yannick Monnet
- La suppression de 29 postes dans l'éducation nationale dans l'Allier.

Le conseil approuve à l'unanimité ces deux motions et autorise la Maire à les signer.

➤ **Fin à 22h16**